



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2012

Messieurs les actionnaires de SOGELEASE MAROC, société anonyme au capital de 100 000 000.00 Dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société SOGELEASE MAROC sis, 55 Boulevard Abdelmoumen à Casablanca, le lundi 28 mai 2012, à 10 heures, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- Approbation et affectation des résultats, et fixation du montant des dividendes.
- Approbation des conventions soumises à l'article 56 de la loi du 30 août 1996.
- Attribution de nouveaux mandats d'Administrateurs.
- Détermination des nouveaux mandats de Commissaires Aux Comptes.
- Questions diverses.
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

Le Président du Conseil d'Administration

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2011.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats et la distribution des dividendes (16 dirhams par action) telles que proposées par le Conseil d'Administration.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été spécialement rendu compte des opérations traitées au cours de l'exercice écoulé avec des sociétés dans lesquelles certains administrateurs ont des intérêts.

Elle approuve et renouvelle jusqu'à la nouvelle Assemblée Générale Ordinaire les autorisations prévues par l'article 56 de la loi du 30 août 1996.

Elle autorise également les administrateurs faisant en même temps partie des conseils d'autres sociétés à prendre part à toutes les délibérations des Conseils d'Administration de ces sociétés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Abdelilah GHNINOU de ses fonctions d'administrateur du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide de lui donner quitus entier et définitif pour sa gestion.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, constate et approuve le transfert d'actions intervenu entre :

- Monsieur Abdelilah GHNINOU et la Société Générale Marocaine de Banques
- La Société Générale Marocaine de Banques et Monsieur Youssef ADOUAN

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Youssef ADOUAN en qualité de nouvel administrateur du Conseil

d'Administration, en remplacement de Monsieur Abdelilah GHNINOU.

Le mandat de Monsieur Youssef ADOUAN prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Monsieur Youssef ADOUAN déclare accepter les fonctions qui lui sont attribuées.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Patrick LE BUFFE de ses fonctions d'administrateur du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide de lui donner quitus entier et définitif pour sa gestion.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, constate et approuve le transfert d'actions intervenu entre :

- Monsieur Patrick LE BUFFE et la Société Générale Marocaine de Banques
- La Société Générale Marocaine de Banques et Madame Cathelle EDET

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Cathelle EDET en qualité de nouvel administrateur du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Patrick LE BUFFE.

Le mandat de Madame Cathelle EDET prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Madame Cathelle EDET déclare accepter les fonctions qui lui sont attribuées.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat de commissaires aux comptes du cabinet « Ernst et Young SARL » pour une période de trois années (2012, 2013 et 2014) avec pour mission de présenter un rapport pour les comptes, et attribue un nouveau mandat de commissaires aux comptes au cabinet « Fidaroc Grant Thornton » pour une période de trois années (2012, 2013 et 2014) avec pour mission de présenter un rapport pour les comptes.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi en pareille matière.